



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 42059

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la remise à l'ordre du jour, des livres donnés en guise de prix, aux élèves méritants à la fin de l'année. En effet, ces livres donnés aux meilleurs élèves des écoles et des collèges (parfois des lycées) ont constitué une tradition scolaire qui était très appréciée par les familles, notamment à travers l'ensemble du pays. Cette pratique fut peu à peu jugée désuète, après mai 68, et souvent abandonnée dans de très nombreuses écoles. Souvent cet abandon ne fut pas approuvé par les collectivités locales, qui ont pour certaines souhaité la conserver. Sa remise au goût du jour, en réinstaurant une remise des prix de manière solennelle, serait sûrement très appréciée par nos compatriotes. Au-delà de tout clivage politique, ces prix s'inscrivaient souvent dans la meilleure des traditions de École de la République. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

La distribution des livres en guise de prix est une pratique existante dans de nombreux dispositifs scolaires et périscolaires. Lors de la cérémonie de remise, des prix des olympiades académiques de mathématiques, par exemple, des livres de culture scientifique sont ainsi offerts aux lauréats. De même, lors de la remise des prix du Concours national de la résistance et de la Déportation, des livres d'histoire portant sur la Seconde Guerre mondiale sont proposés aux lauréats. Le ministre de l'éducation nationale est également très soucieux de valoriser le travail des élèves et de récompenser les plus méritants d'entre eux. À ce titre, il encourage l'ensemble des initiatives pédagogiques et des actions éducatives qui font de la remise des prix sous forme de livres un rituel important.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42059

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2009, page 1477

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6574